



Recommandation 343 (1963)¹

Bourses médicales et programme de bourses médicales coordonnées

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

Ayant appris que des bourses médicales sont attribuées chaque année par un comité de sélection du Conseil de l'Europe;

Ayant appris que, dans le cadre du programme du Conseil de l'Europe de bourses médicales coordonnées, trois spécialistes de nationalités différentes entreprennent chaque année une étude consacrée à un sujet médical d'intérêt commun à tous les pays membres du Conseil de l'Europe;

Consciente de l'impulsion nouvelle qu'elle pourrait donner aux activités du Comité des Ministres en matière d'études médicales en y intéressant les parlements et l'opinion publique,

Recommande au Comité des Ministres :

1. d'inviter un membre de l'Assemblée Consultative, spécialement désigné par elle, à participer aux réunions du comité de sélection des bourses médicales ;
2. de donner à l'Assemblée Consultative, par le truchement de ce représentant, la possibilité de lui faire, à partir de 1964, des propositions concrètes quant au choix des sujets des bourses médicales coordonnées.

1. Discussion par l'Assemblée le 15 janvier 1963 (19e séance) (voir [Doc. 1525](#), rapport de la commission sociale). Texte adopté par l'Assemblée le 15 janvier 1963 (19e séance).

